



## DELIB 47-2025

### **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES Séance du 17 décembre 2025 à 19h30**

#### *Nombre de membres*

Afférents au Conseil : 12

Date de la convocation : 12/12/2025

En exercice : 19

Date d'affichage : 12/12/2025

Qui ont pris part à la délibération : 15

L'an deux mille vingt et cinq et les dix-sept décembres à 19h35, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

**Présents :** Mesdames Arlette GLORIA, Isabelle DE VIVIES, Marie-France ALRIC, Sylvie CALAS et Françoise BARBERI  
Et Messieurs Alain VEUILLET, Rodolphe DUCAMP, Daniel MONTAGNE, Frédéric MAIXANDEAU, Jean-Michel MAUREL, Claudian BRUN, Joseph BRAMARDI et François MONTAGNE

**Excusés :** Mme Marie-Rose LADOWICHT pouvoir à M. Claudian BRUN, Mme Myriam MADAULE pouvoir à M. Alain VEUILLET et M. Paul SALVAN pouvoir à Mme Arlette GLORIA

**Absents :** Mme Marie-Pascale PRADES, Mme Maud FLAMANT, Mme Blandine TESTE, M. Joseph BRAMARDI

**Secrétaire de séance :** Mme. Arlette GLORIA

M. le maire annonce que si des questions arrivent pendant la séance, une réponse leur sera apportée lors du prochain conseil municipal. Il rappelle qu'il convient de mettre sur le mode silencieux les téléphones portables afin que la séance ne soit pas perturbée par des sonneries.

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Je rappelle que l'ensemble des sujets traités et des décisions du maire sont préparées lors des réunions hebdomadaires avec les personnes présentes qui ont déclarés vouloir participer à la vie communale en juillet 2020.

#### Objet de la délibération : DELIBERATION DM BUDGET COMMUNAL : AMORTISSEMENT

A la demande du trésorier il convient de prendre une délibération afin d'amortir l'achat d'un candélabre mis en place par le SDET. M.le Maire rappelle que les équipements mis en place par le SDET sont subventionnés par ce dernier, c'est pour cela qu'il convient de les amortir, en 2025 la commune a mis en paiement la somme de 659,69€ auprès de l'organisme, il convient donc de l'amortir au prorata soit à hauteur de 22,98 pour l'année 2025. M. le Maire rappelle que ce sont des opérations d'ordres qui n'ont pas d'impact sur la trésorerie.

De plus il convient à la demande du Trésorier de modifier l'imputation comptable concernant la réhabilitation du pont du gué de Rousset pour cela il convient de transférer les crédits ouverts sur le 21 vers le chapitre 204 à hauteur 128 216,09€.

Article	Nature	INVESTISSEMENT		Chapitre
		Dépenses	Recettes	
021	Virement section de fonctionnement		- 22,98	13
023	Virement section d'investissement	- 22,98€		011
681	Dotation aux amortissements	+ 22,98€		042
2804181	Amortissement subventions organismes publics		+22,98€	040
2132	Immobilisations corporelles	-128 216,09€		21
204151	Participation à la réalisation de l'ouvrage	+ 128 216,09€		204
<b>TOTAL</b>		0.00€	0.00€	



Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le 19/12/2025

S<sup>2</sup>LO

ID : 081-218103257-20251217-DELIB\_47\_2025-DE

M. le maire demande au conseil de bien vouloir approuver cette décision modificative.

**Pour :** 15

**Contre :** 0

**Abstention : 0**

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Alain VEUILLET

La secrétaire de séance  
Arlette GLORIA

